

CADRE DE FONCTIONNEMENT DES ATELIERS

DU RELAIS PETITE ENFANCE



**ATELIERS D'ÉVEIL
GRATUITS**

POUR LES 0-3ANS

DE 9H30 À 11H00



Lundi : Savignac

Mardi : La Réole et Savignac

Jeudi : Gironde sur Dropt et Noailac

Vendredi : Monsegur

La petite enfance est une étape essentielle durant laquelle l'attitude des parents et des adultes qui entourent l'enfant, agit sur son épanouissement, son bien-être et sa capacité à instaurer des liens sociaux. Ce document vise à définir les engagements réciproques des assistants maternels et des animatrices durant les temps d'accueil de l'enfant, au Relais Petite Enfance.

Il permet :

- De garantir un accueil de qualité à l'enfant c'est-à-dire lui offrir un espace de jeux et d'éveil adapté à ses besoins et son développement, dans un cadre sécurisant.
- De proposer un accompagnement professionnel aux assistants maternels qui souhaitent s'impliquer activement dans les activités du RPE
- Aux parents de prendre connaissance des conditions d'accueil de leur enfant et des règles de fonctionnement des temps collectifs au sein des sites du RPE

1- Les services proposés par le RPE

Le RPE est un lieu d'écoute, d'information, d'orientation, d'échanges et de rencontres, destiné aux professionnels de l'accueil individuel, aux futurs parents, parents et à leurs enfants. Il travaille en collaboration, partenariat et réseau avec la MDSI, CAF, MSA, administrations, autres relais, médiathèques, structures d'accueil, intervenants extérieurs...

Il informe, accompagne les parents dans leur recherche d'un mode d'accueil qu'il soit individuel ou collectif, et leur apporte une aide technique dans leur fonction d'employeur.

Il soutient les assistants maternels dans leur pratique quotidienne et encourage la professionnalisation. Il organise des séances d'analyse de pratiques, informe les professionnels sur leur statut, leur propose une veille juridique et facilite l'accès aux droits.

Le Relais informe également toute personne intéressée par la profession d'assistant maternel, de garde à domicile et l'oriente dans ses démarches.

Il met à jour les disponibilités d'offre d'accueil sur le territoire et les diffuse aux parents demandeurs. Il propose des temps d'animation éducatifs et festifs pour favoriser les liens sociaux entre parents, enfants, assistants maternels. Dans le cadre de ses missions, le RPE organise des ateliers d'éveil en direction des enfants pour leur permettre, dans un cadre sécurisant, de découvrir, expérimenter, jouer dans un petit groupe.

2- Les objectifs des ateliers

Les ateliers proposés par le RPE viennent répondre à plusieurs objectifs :

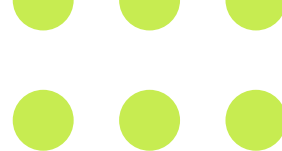
- Rompre l'isolement des assistantes maternelles et leur permettre de faire connaissance avec d'autres professionnelles de la petite enfance (partage de pratiques).
- Partager des moments ludiques et conviviaux entre enfants dans un cadre sécurisé et adapté à leurs besoins avec la présence rassurante de leur assistante maternelle.
- Initier à la vie en collectivité par une socialisation douce et progressive.
- Accompagner l'enfant dans son besoin d'expérimentation et de découverte du monde qui l'entoure sans attente de résultat.
- Développer sa créativité et son éveil des sens grâce aux expériences proposées (artistiques, culturelles...)

3- Rôle et Posture des professionnels

3.1 Posture de l'Assistant Maternel au RPE

Les Assistant·s Maternel·le·s s'engagent à respecter la charte d'accueil des temps collectifs du RPE et la charte nationale d'accueil du jeune enfant.

Ce temps partagé au RPE est **un support de professionnalisation** qui doit permettre à chacun de **centrer son travail sur la qualité de l'accueil de l'enfant** avec l'attention, la bienveillance et la tolérance qui lui sont dues.



L'assistant maternel est le seul responsable de l'enfant, et doit veiller à son bien-être, respecter son âge, ses rythmes et ses besoins (sommeil, alimentation, autonomie, développement psychomoteur). L'assistant maternel sera acteur lors des ateliers pour encourager et stimuler l'enfant tout en respectant son choix. Proposer sans obliger l'enfant.

Il met des mots sur ce que l'enfant vit, l'accompagne dans ses découvertes.

Il reste aussi attentif au groupe d'enfants afin de faciliter ses relations avec les autres, dans un climat bienveillant et serein.

Il observe l'enfant dans les activités au sein du groupe afin de mieux le connaître et d'adapter ses pratiques professionnelles.

Il reste à l'écoute de ses collègues afin d'être partie prenante dans les relations professionnelles, dans le respect de chacun.

L'assistant maternel s'engage à respecter la confidentialité liée à l'histoire de l'enfant et de sa famille. Il fait preuve de discrétion, de neutralité et de confidentialité.

3.2 Rôle de l'animatrice lors des ateliers d'éveil

Elle offre un cadre de référence professionnelle favorisant une dynamique positive pour le groupe d'assistants maternels, les enfants et en est garante : accueil des participants, aménagement de l'espace, respect des horaires, et contenu des activités proposées. Elle veille au bon fonctionnement des activités et à la sécurité de chacun. A l'écoute, elle est attentive au bien-être individuel et collectif du public accueilli. L'animatrice du RPE respecte le devoir de discrétion professionnelle et de neutralité.

4- Modalités d'accueil :

Les enfants sont accueillis à partir de 3 mois et jusqu'à leur entrée à l'école maternelle.

Afin d'assurer la sécurité et la qualité de l'accueil, un nombre maximum de personnes par lieu d'animation est à respecter :

- 20 personnes au RPE de Monségur
- 20 personnes à l'ALSH de Savignac
- 15 personnes au RPE de La Réole
- 15 personnes à la salle municipale de Noaillac dédiée au RPE
- 15 personnes à la salle enfance jeunesse de Gironde Sur Dropt
- 10 personnes au RPE d'Auros

La durée de l'animation est définie selon les horaires suivants : 9h30 – 11h00, comprenant le temps d'accueil, l'activité et le rangement. et suivant les ateliers proposés.

L'utilisation du téléphone portable est interdite durant l'animation.

4.1- Autorisations et accord parental

Les animations proposées par le Relais sont **gratuites**, mais leur fréquentation est soumise à la **volonté de l'assistant·e maternel·le** et à **l'accord des parents**. L'autorisation parentale signée pour chaque enfant **doit** être remise **avant** la PREMIÈRE SÉANCE.

La prise de photos sera possible **uniquement** avec l'appareil dédié du relais en vue des expositions qui seront proposées tout au long de l'année.

Une autorisation concernant le droit à l'image est aussi à retourner au Relais. Pour autant, le relais lors d'événements festifs (sorties, spectacles...) ne saurait être tenu responsable des photos et films pris sans le consentement des parents, par les familles et les assistant·e·s maternel·le·s présentes et de leur utilisation.

4.2 Responsabilités

Les enfants fréquentant le Relais restent sous la surveillance et la responsabilité de leur assistant·e maternel·le respectif. Celui-ci s'engage à respecter les conditions de son agrément et les directives PMI : autorisation des parents et assurance dans le cadre de son contrat (responsabilité civile et assurance automobile spécifique), et les délégations d'agrément pour les professionnels exerçant en MAM.

Toute personne fréquentant le Relais prendra soin du matériel mis à sa disposition et participera au rangement à la fin de l'animation (dans la mesure du possible).

En cas de perte, vol, échange de poussettes, vêtements, jouets, bijoux, le Relais se dégage de toute responsabilité.

4.3 Modalités d'inscription

La participation aux ateliers nécessite une inscription préalable de l'assistant·e maternel·le et de chaque enfant, à réaliser auprès du Relais Petite Enfance.

Les dossiers d'inscription sont à retirer en main propre lors de la permanence sans rendez-vous ou par mail :

- en main propre :
 - Auros : 30 route de Castets sur rendez-vous au 06.89.37.85.64
 - Monségur : 2bis, Avenue Jean Paul Glanet sur rendez-vous au 06.26.25.94.48
 - La Réole :
 - Maison de la Petite Enfance - 8 chemin de Peyrefitte - sur rendez-vous au 06.26.25.94.48
 - Maison des Services aux Publics - 1, rue Rosa Bonheur - Permanence le jeudi de 9h à 12h
- par mail : rpe@reolaisensudgironde.fr

Les ateliers reprendront le mardi 6 Octobre 2026. Pour pouvoir y participer, les autorisations doivent nous être retournées entre le 1er et le 25 septembre 2026. L'inscription aux ateliers reste toutefois possible en cours d'année.

Les animatrices du Relais se tiennent à votre disposition si vous souhaitez de plus amples renseignements concernant les ateliers:

- Nathalie FOURNIER (La Réole, Monségur, Noaillac): 06.26.25.94.48
- Céline POUJON BENEY (Gironde sur Dropt, Auros, Savignac): 06.89.37.85.64

4.4 Organisation des ateliers

Six ateliers peuvent être proposés chaque semaine sur le territoire. Les assistant·e·s maternel·le·s s'inscrivent aux ateliers souhaités dans la limite d'une fois par semaine via un lien envoyé par les animatrices.

En cas d'empêchement, l'assistant·e maternel·le se devra de prévenir les animatrices par SMS. Un mail ou un courrier du service sera envoyé en cas d'absence non prévenue. Au bout de 3 absences non signalées, l'assistant maternel sera exclu des animations pendant 1 mois.

Pour les assistant·e·s maternel·les provenant du territoire conventionné de la CDC Rurales de l'Entre Deux Mers, les ateliers se dérouleront uniquement sur le RPE de Monségur.

Seuls les enfants confiés aux assistant·e maternel·le dans le cadre de leur agrément peuvent venir. Aucun enfant scolarisé ne pourra participer aux animations. Les assistant·e maternel·le qui viennent avec leur enfant non scolarisé devront fournir l'attestation de responsabilité civile au nom de celui-ci.

Lors des animations ou des réunions accueillant un intervenant extérieur, les professionnels de l'accueil participent aux échanges proposés dans le respect de tous.

Le RPE étant un lieu d'éveil, l'état de santé de l'enfant doit être compatible avec un accueil collectif. **Pour son confort et celui des autres enfants accueillis, en cas de maladie** (varicelle, bronchiolite, gastro, conjonctivite...) **l'enfant ne pourra pas participer aux animations** du RPE pendant une semaine à compter de l'apparition des premiers symptômes. Après ce délai, l'état général de l'enfant (fièvre, tonicité, manque d'appétit, fatigue...) sera à évaluer avant son retour.

L'animatrice du relais dispose d'un droit d'appréciation en ce qui concerne la participation de l'enfant aux ateliers.



Charte d'accueil des temps collectifs du Relais Petite Enfance (RPE)

Communauté de Communes du Réolais en Sud-Gironde

Cadre commun qui définit les principes et valeurs essentiels pour assurer le bien être des enfants lors des temps d'accueil collectifs

Le RPE est un espace de jeu, d'éveil, de rencontres et de socialisation pour les jeunes enfants accompagnés de leur assistant maternel. Les enfants restent sous la responsabilité de leur assistant maternel durant tout l'atelier.



A l'accueil



- Enlever ses chaussures.
- Déposer l'ensemble des affaires personnelles (y compris les téléphones portables) dans l'espace dédié.

Etre bien ensemble

- Veiller au volume sonore des discussions afin de préserver le groupe
- Participer à l'installation, au déroulement, au nettoyage et au rangement de l'activité proposée
- Durant les temps calmes, l'adulte est assis proche des enfants en évitant de parler avec les collègues afin de maintenir l'attention du groupe d'enfants.



Rôle de l'animatrice

- Garante du cadre de fonctionnement en toute neutralité
- Coordonne les activités proposées aux enfants sans forcément en être l'animatrice

Accompagnement et respect de l'enfant

- Se répartir dans l'espace pour rassurer et sécuriser l'enfant, favoriser une exploration libre et sereine.
- Veiller à son bien-être et répondre à ses besoins (rythme, doudou...).
- Respecter ses émotions.
- Rester disponible: se mettre à sa hauteur, l'accompagner du regard.
- Adopter une posture bienveillante : ton de la voix, vocabulaire et gestes adaptés.
- Lui faire confiance, l'encourager et le valoriser.
- Respecter son identité : éviter surnoms et étiquettes.
- Laisser le temps à l'enfant de découvrir, choisir, détourner et investir son jeu.
- Limiter les interventions dans son jeu, lui laisser faire seul à son rythme sans faire à sa place
- Le jeu libre reste central : la participation aux activités doit rester volontaire sans obligation de faire ou d'être avec les autres.
- Favoriser la recherche du plaisir sans attente d'un résultat précis: la notion de beau est propre à chacun.



Rôle et positionnement professionnel :

- Respecter les pratiques professionnelles de chacun
- En présence des enfants, les adultes doivent être attentifs à la nature de leurs échanges et au vocabulaire employé.
- Faire preuve de discrétion professionnelle : respect de la vie privée de l'enfant et de sa famille
- Être attentif à ne pas émettre de jugement vis-à-vis des personnes (enfants, parents, professionnels...) Les éventuelles problématiques peuvent être déposées lors de séances d'analyse de la pratique ou auprès de l'animatrice en dehors des temps d'atelier)



Les photos et vidéos sont interdites. L'utilisation du téléphone portable est à proscrire pendant l'atelier afin de vivre le moment présent avec l'enfant.

NE PAS OUBLIER : COUCHES, AFFAIRES DE RECHARGES ET DE QUOI BOIRE
POUR RAPPEL, LES ENFANTS MALADES NE PEUVENT PAS ÊTRE ACCUEILLIS LORS DES ATELIERS



Charte nationale d'accueil du jeune enfant

10 grands principes pour grandir en toute confiance

1

Pour grandir sereinement,
**j'ai besoin que l'on m'accueille
quelle que soit ma situation**
ou celle de ma famille.

2

J'avance à mon propre rythme
et je développe toutes mes facultés
en même temps : pour moi, tout
est langage, corps, jeu, expérience.
**J'ai besoin que l'on me parle, de temps
et d'espace** pour jouer librement
et pour exercer mes multiples capacités.

3

Je suis sensible à mon entourage
proche et au monde qui s'offre à moi.
**Je me sens bien accueilli quand
ma famille est bien accueillie,**
car mes parents constituent mon
point d'origine et mon port d'attache.

Pour me sentir bien et avoir confiance
en moi, **j'ai besoin de professionnels
qui encouragent avec bienveillance**
mon désir d'apprendre, de me socialiser
et de découvrir.

4

Je développe ma créativité et **j'éveille
mes sens grâce aux expériences
artistiques et culturelles.** Je m'ouvre
au monde par la richesse des échanges
interculturels.

6

Le contact réel avec la nature
est essentiel à mon développement.

7

**Fille ou garçon, j'ai besoin que l'on me
valorise pour mes qualités personnelles,**
en dehors de tout stéréotype. Il en va
de même pour les professionnels
qui m'accompagnent. C'est aussi grâce
à ces femmes et à ces hommes que
je construis mon identité.

8

J'ai besoin d'évoluer dans un
**environnement beau, sain et propice
à mon éveil.**

9

Pour que je sois bien traité, il est
nécessaire que les adultes qui
m'entourent soient bien traités. **Travailler
auprès
des tout-petits nécessite des temps pour
réfléchir, se documenter et échanger
entre collègues** comme avec d'autres

10

**J'ai besoin que les personnes qui
prennent soin de moi soient bien
formées** et s'intéressent aux spécificités
de mon très jeune âge et de ma situation
d'enfant qui leur est confié par mon
ou mes parents.



Cette charte établit les principes applicables à l'accueil du jeune enfant, quel que soit le mode d'accueil,
en application de l'article L. 214-1-1 du code de l'action sociale et des familles. Elle doit être mise à disposition des parents et déclinée dans les projets d'accueil.